
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS
28 MAI 2015

Le Conseil Communautaire s'est réuni le jeudi 28 Mai 2015 à 19h00 à La Saint-Pierre-le-Chastel, Salle polyvalente, sous la Présidence de Lionel MULLER.

Date de convocation : 20 Mai 2015
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres votants : 21

Etaient présents : GRANGE Jean-Claude, LEROY Anthony, GUILLOT Gérard, COURTADON Geneviève (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, CAILLOUX Luc, DO COUTO Séverine (Chapdes-Beaufort), SABY Frédéric, LABONNE Marie-Jeanne, CHOMETTE Odile (La Goutelle), GALICHET Julien, GALICHET Julien (Montfermy), OUACHEM Jean-Pierre, RABAT Jean-Louis, BOURGEAILH Mathias (Pontgibaud), TIXERONT Gérard, TEISSANDIER Eliane (St Jacques d'Ambur), GIRAUD-VIALETTE Janette, GOY Jean-Paul (St Pierre le Chastel)

Excusés : KLOSTER Françoise (pouvoir à Lionel MULLER) , CERCY Jean-Paul (Pouvoir à Luc CAILLOUX), SERVIERE Gilles (Pouvoir à Julien GAICHET)

Secrétaire de Séance : Janette GIRAUD-VIALETTE

Le compte-rendu du Conseil communautaire du 15 Avril 2015 est validé à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ZAC BROMONT-LAMOTHE / TRAVAUX DE VOIRIE

La Communauté de Communes envisage de réaliser les travaux de desserte des entreprises GUILLOT ENERGIE et du Cabinet Médical de Dr Céline Dumas comme elle s'y était engagée.

Ces travaux seront réalisés sur des parcelles situées au sein du périmètre de la ZAC mais qui sont propriété de la commune de Bromont Lamothe. Aussi, il est proposé de racheter les deux parcelles XY 56 et XL 34 (en partie) pour l'euro symbolique à la commune de Bromont Lamothe. La communauté prenant à sa charge tous les frais relatifs au transfert de propriété. La commune de Bromont Lamothe a d'ores et déjà délibéré en faveur de cette proposition.

La commission économique, qui s'est réunie le 12 mai 2015, a étudié trois devis d'entreprises susceptibles de réaliser ces travaux.

- L'entreprise Colas pour la somme de 7 678€ HT zone du rond-point option enrobé et 38 122.50€ pour l'accès à l'entreprise Guillot Energie, soit 44656,29€ HT (53591,14€ TTC) l'ensemble.
- L'entreprise GATP pour la somme de 8 430.00€ pour la zone du rond-point en option enrobé et 43 415.00€ HT pour l'accès à l'entreprise Guillot Energie, soit 51 845.00€ HT (62 214€ TTC) l'ensemble.

- L'entreprise de M. SERVIERE Michel pour la somme de 8 546.00€ HT pour la zone du rond-point avec l'option enrobé et pour 44 760€ HT pour l'accès à l'entreprise Guillot Energie, soit 53 306€ HT (63 927€ TTC) l'ensemble.

La commission économique propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant total de 44659,29€ HT. Cette dépense avait déjà été inscrite au budget prévisionnel.

Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil communautaire :

- **VALIDE le principe d'un transfert partiel de la parcelle XY56, après bornage, et XL34 en totalité, par la commune de Bromont-Lamothe**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires pour ce faire**
- **ENTERINE la décision de la Commission et RETIENT l'entreprise COLAS pour un montant de 44 659,29€ HT pour la réalisation des travaux de desserte sur la ZAC de BROMONT.**

ZAC BROMONT-LAMOTHE / TRAVAUX SECURITE INCENDIE

Afin de garantir une mise en sécurité incendie des différents bâtiments situés sur la ZAC, il convient de prévoir la pose de deux bornes incendies. Les devis et propositions d'emplacement ont été réalisés par la SAUR.

Pour la zone du rond-point, il y a la nécessité de poser une borne incendie, le montant des travaux s'élève à 2400€ HT (2880€ TTC).

Pour la mise en sécurité au niveau de l'entreprise GUILLOT ENERGIE, deux options concernant l'emplacement ont été présentées à la commission économique. Celle-ci a opté pour l'implantation de la borne incendie à l'angle de la rue Plateix et de l'avenue des Combrailles, moins coûteuse et qui assurera un meilleur débit, pour un montant de 3 033€ HT (3 639,60€ TTC).

Julien GALICHET ne participe au vote.

Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil communautaire

- **VALIDE la réalisation des travaux par la SAUR, présentés ci-dessus et AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires à leur bonne réalisation.**

AMENAGEMENT D'UN SALON DE COIFFURE ET DE DEUX LOGEMENTS A CHAPDES-BEAUFORT

La Communauté de communes envisage l'acquisition d'un bâtiment situé rue de la Chartreuse et le financement de travaux afin de réaliser un salon de coiffure et deux logements locatifs sociaux.

Le financement de la partie logements fera l'objet d'une demande de financement PLUS (Prêt Locatif à Usage Social).

- Pour l'aménagement d'un **salon de coiffure** de 50 m², le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
TRAVAUX	87 625€	Conseil Général	27 000€
MAITRISE D'ŒUVRE DE BASE	10 125€	FEADER	48 600€
Acquisition	10 000€		
AMO	7 750€	Emprunt	42 400€
SPS/CT	2 500€		
TOTAL DEPENSES	118 000€	TOTAL RECETTES	118 000€

Il est précisé que l'exploitant prendra à sa charge l'ensemble des investissements liés au matériel, stock et mobilier. Les termes du bail feront l'objet d'un acte notarié. Le loyer mensuel d'équilibre devrait s'élever à 310€ mensuel HT pour un amortissement en 13 ans.

- Pour l'aménagement de **deux logements sociaux**, le programme et le plan de financement prévisionnel sont les suivants :

Programme : deux logements de type F3 avec une surface habitable de 64.15m² et 64.05m² avec des annexes d'une surface respective de 4.90m² et 6.20 m², soit 66.60m² et 67.15m² de surface utile. Les loyers exigés pourraient être de 340,33 € et de 343,14 €.

Une place de stationnement par appartement sera prévue et fera l'objet d'un loyer supplémentaire de 25€.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	145 600€ HT	Conseil Général	20 512€
MAITRISE D'ŒUVRE DE BASE	13 650€ HT	Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)	193 638€
AMO	7 750€ HT		
SPS/CT	3 000€ HT		
Total H.T	170 000€		
Total TTC (tva à 5.5%)	179 350€		
Acquisition foncière	18 000€		
Assurance D/O et divers	16 800€		
TOTAL DEPENSES	214 150€	TOTAL RECETTES	214 150€

Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil communautaire

- **ADOpte** le projet tel qu'il lui est présenté et approuve son financement,
- **RETIENT DEREHA** pour assurer l'Assistance Maîtrise d'Ouvrage,
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention au Conseil Général location commerciale simple et logements conventionnés,
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention en direction du FEADER au titre de la mesure 321, services de base pour l'économie et la population rurale,
- **AUTORISE** le Président à solliciter un prêt Locatif PLUS auprès de la Caisse des dépôts,
- **AUTORISE** le Président à signer une promesse de vente concernant la parcelle à acquérir, avec clause suspensive d'obtention des subventions et de son financement, Suite à quoi **AUTORISE** le Président à déposer un permis de construire et à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de ce programme,
- **ATTESTE** que l'opération n'a pas fait l'objet d'un début de travaux et que les travaux ne commenceront pas avant les décisions d'attribution de subvention.

AMENAGEMENT DE DEUX LOCAUX COMMERCIAUX ET DE TROIS LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A BROMONT LAMOTHE

La Communauté de communes envisage l'acquisition et la restructuration d'un immeuble sur l'avenue des Combrailles à Bromont Lamothe en vue d'y aménager deux locaux commerciaux et 3 logements sociaux de type F3 à l'étage. Cette opération est située à Bromont Lamothe, avenue des Combrailles, sur les parcelles cadastrales AP n° 265/266/267/268.

- Pour la partie commerce située au rez-de-chaussée du bâtiment :

L'objectif est de maintenir sur le territoire communautaire des services de base répondant à des besoins essentiels de proximité. Le tabac presse papèterie existant tenu par Mme DEVAL, en centre bourg est exploité dans des locaux plutôt inadaptés, non accessibles, et d'une surface de vente très réduite. Tout développement est actuellement bloqué compte tenu de la configuration des lieux. Eu égard à l'absence d'initiative privée compte tenu du volume important des travaux à réaliser, la collectivité se propose pour porter une opération immobilière.

Pour la collectivité, cette opération s'inscrit dans le souci de maintenir cette activité et d'offrir aux habitants de Bromont et des communes avoisinantes un commerce essentiel. En le modernisant et en l'agrandissant il sera possible d'en assurer sa pérennité sans induction de distorsion de concurrence. Afin de mener à bien cette opération, la Communauté de Communes envisage de transférer cette activité dans un local à aménager d'une surface de vente de l'ordre de 80 m² et de louer les locaux dans le cadre d'un bail commercial. Un second local sera également aménagé et offrira une surface identique ; il pourra accueillir toute activité artisanale de proximité qui en ferait la demande.

Dans le souci d'alléger la charge locative des futurs exploitants, la Communauté sera amenée à solliciter :

1. l'Etat au titre de la DETR
2. Le FEADER

Le coût prévisionnel des investissements liés à cette opération est le suivant :

TRAVAUX	210 000 €
MAITRISE D'ŒUVRE BASE+EXE	27 000 €
AMO	8 000 €
SPS/CT	5 000 €
TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES	250 000 €

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DETR	75 000 €
FEADER	100 000 €
Participation intercommunale sous forme d'emprunt	75 000 €

L'exploitant prendra à sa charge l'ensemble des investissements lié au matériel, stock et mobilier. Les termes des baux feront l'objet d'un acte notarié. Le loyer mensuel d'équilibre est de 350€ HT (x 2 commerces) pour un amortissement au bout de 10 ans.

- Pour la partie logements située à l'étage du bâtiment :

Il y aura 3 logements de type F3 de 54 m² chacun avec 10m² chacun d'annexes soit 59m² de surface utile pour un loyer de 310.93€.

Une place de stationnement par logement sera prévue pour un loyer supplémentaire de 22€.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	190 000€ HT	Conseil Général	25 920€
MAITRISE D'ŒUVRE DE BASE	24 000€ HT	Ministère de l'Intérieur	15 000€
AMO	6 500€ HT	Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)	259 080€
SPS/CT	2 500€ HT		
Total H.T	223 000€ HT		
Total TTC (tva à 5.5%)	235 265€		
Acquisition foncière	49 000€		
Assurance D/O et divers	15 735€		
TOTAL DEPENSES	300 000€	TOTAL RECETTES	300 000€

Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil communautaire

- **ADOpte le projet tel qu'il lui est présenté et approuve son financement,**
- **RETIENT DEREHA pour assurer l'Assistance Maîtrise d'Ouvrage,**
- **AUTORISE le Président à solliciter une subvention au Conseil Général location commerciale simple et logements conventionnés,**
- **AUTORISE le Président à solliciter une subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2016, auprès des services de l'Etat,**
- **AUTORISE le Président à solliciter une subvention en direction du FEADER au titre de la mesure 321, services de base pour l'économie et la population rurale,**
- **AUTORISE le Président à solliciter une subvention exceptionnelle du Ministère de L'Intérieur pour la partie logements,**
- **AUTORISE le Président à signer une promesse de vente concernant les parcelles à acquérir, avec clause suspensive d'obtention des subventions et de son financement,
Suite à quoi AUTORISE le Président à déposer un permis de construire et à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de ce programme,**
- **ATTESTE que l'opération n'a pas fait l'objet d'un début de travaux et que les travaux ne commenceront pas avant les décisions d'attribution de subvention.**

AMENAGEMENT DE TROIS LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A SAINT-JACQUES D'AMBUR

La Communauté de communes envisage l'acquisition et la restructuration d'un immeuble à St Jacques d'Ambur en vue d'y créer 3 logements sociaux de type F2.

Le financement fera l'objet d'une demande de financement PLUS (Prêt Locatif à Usage Social).

Programme : Aménagement de 3 logements sociaux dont F3 duplex et un F2.

Type logement	Surface habitable/utile	Loyer mensuel
F3 duplex	62 m ²	341.62€
F2	49 m ²	269.69€
F3 duplex	73m ²	402.23€

Une place de parking par appartement donnera lieu à un loyer de 25€ mensuel.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	260 000€ HT	Conseil Général	29 440€
MAITRISE D'ŒUVRE DE BASE	31 000€ HT	Région	54 000€
AMO	10 000€ HT	Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)	276 560€
SPS/CT	4 000€ HT		
Total H.T	305 000€		
Total TTC (tva à 5.5%)	321 775€		
Acquisition foncière	15 000€		
Assurance D/O	6 800€		
Branchements divers	16 425		
TOTAL DEPENSES	360 000€	TOTAL RECETTES	360 000€

Il est proposé de délibérer sur le projet tel que présenté et sur le plan de financement prévisionnel. Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil communautaire

- **ADOpte le projet tel qu'il lui est présenté et approuve son financement,**
- **RETIENT DEREHA pour assurer l'Assistance Maîtrise d'Ouvrage,**
- **AUTORISE le Président à solliciter une subvention au Conseil Général logements conventionnés,**
- **AUTORISE le Président à solliciter une subvention auprès de la Région AUVERGNE, dans le cadre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,**
- **AUTORISE le Président à solliciter un prêt Locatif PLUS auprès de la Caisse des dépôts,**
- **AUTORISE le Président à signer une promesse de vente concernant les parcelles à acquérir, avec clause suspensive d'obtention des subventions et de son financement,
Suite à quoi AUTORISE le Président à déposer un permis de construire et à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de ce programme**
- **ATTESTE que l'opération n'a pas fait l'objet d'un début de travaux et que les travaux ne commenceront pas avant les décisions d'attribution de subvention**

ETUDE DE FAISABILITE - PROJET LOGEMENTS A SAINT-PIERRE LE CHASTEL

La Communauté de communes souhaiterait étudier l'opportunité de porter la maîtrise d'ouvrage d'un projet d'acquisition et de rénovation d'un bâtiment en vue d'y créer un logement social. Le bâtiment en question se situe dans le village de Roure, commune de Saint Pierre le Chastel.

Il est proposé de confier l'étude de faisabilité de ce projet au cabinet DEREHA pour un montant de 700€ TTC.

Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil communautaire

- **VALIDE** le lancement de l'étude de faisabilité pour le projet logement à Saint-Pierre le Chastel par DEREHA pour un montant de 700 €

ENFANCE/JEUNESSE

PROJET DE CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) / LOGEMENT A CHAPDES BEAUFORT

La Communauté de communes envisage l'acquisition et la restructuration d'un immeuble situé 3 place du Patural à Chapdes Beaufort pour aménager une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) au rez-de-chaussée et d'un logement locatif à l'étage.

Une MAM est un nouveau type d'accueil pour les jeunes enfants qui permet à quatre assistantes maternelles (au maximum) de se regrouper pour travailler hors de leur domicile personnel dans un lieu réservé à l'accueil des enfants.

Au niveau légal, les assistantes maternelles de la MAM exercent de manière indépendante, et conservent leur statut de salariée de particuliers employeurs avec un contrat établi pour chaque enfant accueilli.

Par contre, les parents signent une délégation d'accueil permettant aux autres assistantes maternelles d'assurer la continuité, ce qui permet d'organiser les journées des enfants comme une micro structure classique.

Concernant le logement, il est prévu un logement type F3 d'une surface utile de de 57 m² conventionnée.

Le montant des loyers couvrira l'emprunt contracté.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX et HONORAIRES	65 000€ HT	Conseil Général	9 074€
AQUISITION FONCIERE	90 000€ HT	LEADER	9 300€
TVA 10%	3 400€ HT	Emprunt	140 026€
TOTAL DEPENSES	158 400€	TOTAL RECETTES	158 400€

Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil communautaire

- **ADOpte** le projet tel qu'il lui est présenté et approuve son financement,
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention au Conseil Général
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention LEADER, fonds européens
- **AUTORISE** le Président à signer une promesse de vente concernant la parcelle à acquérir, avec clause suspensive d'obtention des subventions et de son financement,
Suite à quoi **AUTORISE** le Président à déposer un permis de construire et à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de ce programme
- **ATTESTE** que l'opération n'a pas fait l'objet d'un début de travaux et que les travaux ne commenceront pas avant les décisions d'attribution de subvention.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2015 - CLALAGE

La compétence Accueil de Loisirs de la Communauté de Communes était jusqu'alors assurée par l'Association CLALAGE basée à Manzat Communauté, dans le cadre d'une convention.

Depuis le 25 février 2015, le CLALAGE n'assure plus que l'accueil de loisirs des mercredis sur le site de Chapdes-Beaufort, l'animation sur le site de Pontgibaud étant assurée désormais par l'Association LES P'TITS VOLCANS. Pour les vacances scolaires et sorties exceptionnelles, le CLALAGE continue d'assurer ses prestations sur les deux sites.

Considérant les changements de prestations précitées ainsi que la baisse des effectifs fréquentant le CLALAGE en 2014 (dépenses prévisionnelles 2014 estimés à 71 236€ pour 52 227€ de dépenses réelles), les dépenses estimées (mise à disposition du Personnel de 1.80€ par heure/enfant et participation intercommunale de 7€ par journée/enfant) pour cette prestation en 2015 s'élève à 38 000€.

Il conviendrait donc sur la base de ce budget prévisionnel de verser à cette association, une subvention de 38 000€.

Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil communautaire :

- **ACCORDE** à l'Association CLALAGE pour l'année 2015, une subvention de 38 000 € pour assurer les activités des vacances scolaires et des mercredis sur Chapdes-Beaufort. Cette somme pourra être réajustée en fonction de l'activité réelle du service au cours de l'année.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2015 – LES P'TITS VOLCANS

- Temps d'Activité Péri-Educatifs

Depuis la rentrée de septembre, l'Association encadre les TAP dans la totalité des écoles du territoire. Le bilan est très positif puisque 90% des enfants scolarisés participent aux TAP proposés dans leur école.

Sur la base du 1^{er} trimestre scolaire 2014-2015, le coût des TAP de l'année scolaire 2014-2015 devrait s'élever à 55 947.50€, soit un coût estimatif TAP par enfant de 128€ (fond d'amorçage déduit). A cela, il faut déduire les mises à dispositions du personnel communal ce qui ramènerait le coût réel supporté par l'Association les P'tits Volcans à 34 356€.

Lors du conseil du 31 juillet 2014, le versement d'une subvention d'un montant de 30 000€ avait été acté pour faire face aux dépenses générées par les TAP sur les deux premiers trimestres. Au vu des chiffres affinés, il convient donc de prévoir le versement de 4 000 € supplémentaires pour faire face au coût prévisionnel des TAP pour l'année scolaire 2014-2015.

En prévision des dépenses à réaliser pour les TAP sur l'année scolaire 2015-2016, il convient de prévoir le versement de 34 000€ en 2015.

- Accueil de loisirs sans hébergement du mercredi après-midi

Depuis le 25 février, l'association les P'tits Volcans a également pris en charge l'accueil de Loisirs du mercredi après-midi sur le site de Pontgibaud. Cette activité fonctionne déjà très bien puisqu'après

seulement 8 mercredis de fonctionnement 37 enfants se sont inscrits pour une moyenne de fréquentation de 23 enfants par mercredi.

Pour la prise en charge de cette nouvelle compétence, il convient d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association. Le budget prévisionnel pour une année civile de fonctionnement soit pour 2015, du 25 février au 16 décembre (29 mercredis) laisse apparaître un reste à charge prévisionnel pour l'Association de 12 140€. Il est alors proposé de verser un acompte de subvention pour l'activité des mercredis après-midi d'un montant de 10 000€ pour l'année 2015. En fonction des budgets définitifs, le solde de la subvention sera recalculé au réel.

Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil communautaire :

- **ACCORDE** à l'Association LES P'TITS VOLCANS pour l'année 2014/2015, une subvention complémentaire de 4000 € pour les activités TAP
- **ACCORDE** à l'Association LES P'TITS VOLCANS pour l'année 2015/2016, une subvention de 34 000€ pour l'activité TAP. En fonction des résultats définitifs, le solde de la subvention sera réajusté au réel.
- **ACCORDE** à l'Association LES P'TITS VOLCANS pour l'année 2015/2016, une subvention de 10 000 € pour l'accueil de Loisirs des mercredis après-midi sur Pontgibaud. En fonction des résultats définitifs, le solde de la subvention sera réajusté au réel.